

COPIE

Vallorbe, le 20 décembre 2023

Ministère Public MP
Monsieur **Raphaël BOURQUIN**
Procureur général adjoint
Place Notre-Dame 4
CH – 1701 Fribourg / Suisse

Concerne : Epoux Reguin c/ Commune d'Attalens et sa société de développement la SDA
Pratique de la loi de la mafia dans le district de la Veveysse par le **Rotary Club**
de Châtel-St-Denis, avec l'assentiment des magistrats suisses.

Monsieur le Procureur général adjoint, **Denis SCHROETER bien connu dans le crime judiciaire CONUS**
<https://swisscorruption.info/daniel-conus/#historique>

Il y a exactement 10 ans, **l'avocat Denis Schroeter** s'emparait de ce dossier sans aucun droit. A l'instigation des sieurs Emonet et Dumas, l'avocat rédigeait une laconique rupture de nos quatre contrats de location des parcelles 35, 34, 36 et 12 du Caravanning de La Faye, propriété de la commune d'Attalens.

Le 24 décembre 2013, notre fête de Noël était assombrie par la réception de deux plis recommandés à notre domicile. Ils émanaient de l'étude Hartmann Dreyer dont l'associé Denis Schroeter prenait des libertés avec la loi !

Sachant que la Suisse est un Etat de droit, nous avons crû agir en bonne et due forme en portant plainte contre Philippe Dumas, usurpateur du titre de président de notre association, la SDA, trois mandats durant – 2011, 2012 et 2013. Il n'avait donc aucun droit de mander un avocat.

Le procureur **Marc Bugnon** donna sa bénédiction au hors la loi Dumas en janvier 2014. Vous avez clos le dossier en 2023 par votre adhésion aux conclusions des magistrats vous ayant précédé donnant, vous aussi, votre aval aux clans mafieux tant châtelois qu'attalenois.

L'annexe de votre courrier du 8 mai 2023 prouve, s'il le fallait, que la confiance des époux Reguin en la justice suisse fut intacte dix ans durant. Tant Denis Reguin que la soussignée ont porté plainte contre différents acteurs de l'affaire dans le but d'être enfin entendus puis indemnisés. Mais c'est le contraire qui s'est produit par **une menace de prison avec sursis de votre collègue, la Procureure générale adjointe Alessia Cochomeli-Lisibach, contre la soussignée !!!**

Marianne Reguin
61C, rue Courcy – F – 29900 Concarneau

Des cinq acteurs visibles du coup monté, citons l'ex **préfet de la Veveyse Michel Chevalley** et l'avocat Denis Schroeter – tous deux membres du RC de Châtel-St-Denis – l'ex **syndic de la commune d'Attalens Michel Savoy**, l'ex président Philippe Dumas de la SDA et enfin, non des moindres l'ex vice-président **Paul Emonet** de la SDA.

Tous ont échappé à quelque sanction que ce soit tandis que les époux Reguin ont perdu leur dignité et leurs biens au passage. **Entrepreneur et membre de Club**

Le chef de file Paul Emonet, instigateur d'intrigues a rendu l'âme récemment, laissant un bel héritage à sa descendance, descendance qui ne songera jamais à réparer les torts commis par leur légataire qui fit fi des lois suisses comme il nous l'a prouvé.

Dans l'au-delà, Paul Emonet, a fait son introspection avec les conséquences qui en découlent. Ici bas, quatre individus ayant pris une part active au dossier mafieux ont encore le loisir de se repentir... mais connaissent-ils même la signification du mot, eux qui ont régné sans scrupules pendant des années, bafouant le principe de l'Etat de droit ?

Espérant qu'en 2024 vous assumiez la responsabilité liée à votre fonction, celle de rendre justice et non de faire allégeance à des individus en place, sans foi ni loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général adjoint, mes salutations distinguées.

*Henriette
Reguin*